



## Procès-verbal du conseil municipal du 17 mars 2025

**L'an deux mille vingt-cinq, le 17 mars à 19 heures,**

Le Conseil Municipal de la Commune, légalement convoqué le 10 mars 2025, s'est réuni au lieu de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Charles GROSDIDIER, Maire.

**Présents :** Mers Jean-Charles GROSDIDIER, Pascal GIROD, Jacques CALLAND, Jean DAVID, Eric JACQUEMIN, Guy DUPUIS, Laurent GRAND, Florent JOURDAIN, & Mmes Françoise GRAS, Marie-Christine CHARBONNIER, Cécile BESNIER-TRECOURT, Christine BORSKI, Myrtille BROCHOIRE, Joséphine JACQUENOD.

**Absents excusés :** Philippe MONNERET, Bernard DARLAY, Sylvie CALLAND, Stéphanie LECOULTRE, Marie-Claude RENAUD.

**Absents non excusés :**

**Quorum (minimum 10 présents) :** 14

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 19 heures.

**Désignation de la secrétaire de séance : Marie-Christine CHARBONNIER**

### 1. ADMINISTRATION GENERALE

#### **Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 13 février 2025**

Le maire fait procéder à l'approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 13/02/2025.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 13/02/2025.

#### **Compte-rendu des décisions prises par le Maire**

Le maire rend compte des déclarations d'intention d'aliéner non préemptées :

Biens	Type	Adresse	Vendeurs	Acquéreurs
ZC 76	Maison	3 rue du Plan Pernet Néglià	ADOBATI Jean	LUTHRINGER Jean-Christophe 70 000 QUINCEY
ZK 311	Terrain	ZA de Chacour	FACCC	C MA BOITE (M.GUILLOUX) 9 place du Colonel Varroz ORGELET

#### **Approbation du règlement d'occupation de la place pavée de la Fontaine**

Le Maire fait procéder à l'approbation du règlement d'occupation de la place pavée de la Fontaine.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le règlement.

## **2. ACQUISITION / ALIENATION / LOCATION**

### **Cession du bâtiment 12 place de la Fontaine**

Suite à la décision lors du dernier conseil municipal de mettre en vente plusieurs bâtiments communaux, la commune a depuis reçu, par l'intermédiaire de l'agence immobilière LAMARTINE, une proposition d'acquisition du bâtiment 12 place de la Fontaine et ce pour un montant de 31 500 € déduction faite des frais d'agence de 3 500 €.

Cette proposition supérieure à l'estimation de l'agence immobilière IAD France d'un montant de 25 000 € à 30 000 €, le Maire propose au conseil municipal d'accepter cette offre.

Le futur acheteur, Monsieur BOURGEOIS de Saint-Julien-En-Genevois, a pour objectif de créer plusieurs logements, s'inscrivant dans la démarche de revalorisation du centre-bourg. Il a été particulièrement séduit par la visite et par les différents projets que la commune porte pour dynamiser la commune (tiers-lieux, maison médicale, etc...).

### **Location local 3 place de la Charité à des professionnels de santé**

La commune a reçu deux demandes d'installation.

L'une émane de Mme Christelle DAVID, kinésiologue, pour 2 jours/semaine à compter du mois de mai, et l'autre de l'Association Asalée par l'intermédiaire du Dr GAILLARD pour l'installation d'une infirmière en pratique avancée, 1 jour/semaine et ce à compter du 3 juin.

Le Maire propose au conseil municipal de louer le dernier local disponible, 3 place de la Charité, d'une surface de 14 m<sup>2</sup> à Mme DAVID et de le mettre à disposition à titre gratuit à l'association Asalée dans l'attente d'intégrer la maison de santé.

Il propose de fixer le montant du loyer mensuel pour Mme DAVID à 40 €/mois et à 20 € pour les charges.

Le conseil municipal, par 13 voix Pour, accepte les propositions du maire.

Monsieur Jean DAVID, ayant un lien de parenté, n'a pas pris part à la délibération.

## **3. FINANCES**

### **Deuxième médecin : demande d'une aide à l'installation**

Le Dr Elise STEPIEN s'est présentée en mairie pour annoncer son installation sur la commune dès le mois d'avril, et confirmer son intégration au sein de la future maison de santé.

Aussi, elle sollicite, au même titre que le Dr Pierre GAILLARD, une aide à l'installation d'un montant de 15 000 €.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte le versement d'une aide de 15 000 € au Dr Elise STEPIEN.

### **Approbation des subventions 2025 aux associations**

Suite à la commission d'attribution des subventions qui s'est réunie le 10 mars dernier, le maire propose de valider les subventions aux associations proposées.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, valide les subventions proposées

### **Proposition de renouvellement de la ligne de trésorerie**

Pour ces besoins ponctuels de trésorerie, le maire propose de renouveler pour 2025 la ligne de trésorerie auprès de la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté d'un montant de 350 000 €, dont les caractéristiques sont les suivantes :

- taux variable indexé sur l'Euribor 3 mois + marge de 0,75 (soit à titre indicatif de 3,26% au 06/03/2025)
- commission d'engagement de 525 €

Pour information, sur celle de 2024, 50 000 € ont été débloqués.

#### 4. TRAVAUX

##### **Opération habitat cœur de ville : approbation des règlements d'attribution des aides communales et des conventions de suivi-animation**

Le maire fait procéder à l'approbation des règlements et conventions joints à la convocation.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve les règlements et conventions proposés.

Information réunion publique du 11/03 : une dizaine de propriétaires du bourg centre étaient présents.

Renaud DALMAIS et Brahim TALBI du cabinet SOLIHA ont présenté les objectifs de l'opération ainsi que les différentes aides communales et nationales susceptibles d'être attribuées aux propriétaires sur des travaux de réhabilitation

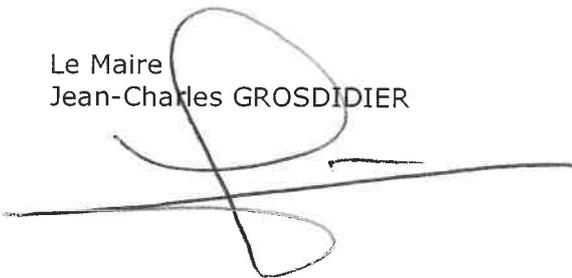
#### 5. QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Fleurissement : les devis sollicités auprès de la Jardinerie de la Fontaine à Moirans ont été revus à la baisse.

Journée citoyenne : une réunion préparatoire a eu lieu afin de définir les ateliers à réaliser lors de cette journée qui aura lieu le 24 mai ou le 14 juin 2025.

Le Maire lève la séance à 21h20

Le Maire  
Jean-Charles GROSDIDIER



Le secrétaire  
Marie-Christine CHARBONNIER

